

**REPUBLIQUE FRANCAISE****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 16 juillet 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 16 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur François GRESET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 juillet 2020

et qu'elle a été faite le

10 juillet 2020

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Sébastien VERPILLET **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Jérôme FASSET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 47**Absents suppléés** : 1**Absents excusés** : 0**Suppléés** : **Etrepigney** : M. Frédéric SIGNORI**Absents excusés** :**Secrétaire de séance** : M. Eric DRUOT**Procurations de vote** :**Mandants** :**Mandataires** :*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2020_07_038****Objet** :

Approbations des procès-verbaux des séances du 12 février 2020 et du 19 février 2020

APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES **DU 19 FEVRIER 2020**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur en sa qualité de doyen d'âge de l'assemblée :

- a ouvert la séance du Conseil Communautaire,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance.

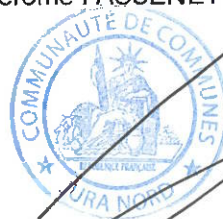
Les délibérations et le compte-rendu peuvent être consultés à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).


Les comptes rendus ont fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires.

A la majorité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 février 2020,**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 février 2020.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



	Compte-rendu succinct	Envoyé en préfecture le 21/07/2020 Reçu en préfecture le 21/07/2020 Affiché le 21/07/2020 M. Jérôme FASSENET ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Philippe SMAGGHE
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 12 février 2020</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE
- ETREPIGNEY : M. Laurent CHENU
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE, M. Jean-Luc HUDRY
- FRAISANS : M. Christian GIROD
- LA BARRE : M. Philippe GIMBERT
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN
- MONTMIREY-LA-VILLE : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE
- MUTIGNEY : Mme Christine LECOMTE
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET
- OUR : M. Segundo ALFONSO
- ROUFFANGE : M. Didier TISSOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 18 décembre 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 21h07.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019,**
- **nomme Monsieur Philippe SMAGGHE comme secrétaire de séance.**

Voté à l'unanimité

- b. *Etat des décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- c. *Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Jura relative aux contrats d'assurances couvrant les risques statutaires*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de charger le Centre de Gestion du Jura de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une**

entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par les communes locales intéressées.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020

ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE

Berser
Levraut

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.**
- **agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.**

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.**
- **Régime du contrat : capitalisation.**

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. Attributions de compensations provisoires

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **fixe provisoirement le montant des attributions de compensation au titre de l'exercice 2020 ;**
- **autorise le Président à procéder au paiement de ces attributions de compensations ;**
- **autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

3. RH

a. Création d'un poste dans le cadre des éducateurs jeunes enfants à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants à temps complet ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

b. Création d'un poste dans le cadre des auxiliaires puéricultrices à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des Auxiliaires Puéricultrices à temps complet ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

c. Création d'un poste dans le cadre des agents sociaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **créé un poste dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps complet ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

d. Création de deux postes dans le cadre des agents sociaux à temps non-complet (29H50 & 33H)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **créé deux postes dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps non-complet à savoir :**
 - **un poste dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps non-complet à raison de 29h50 hebdomadaire ;**
 - **un poste dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps non-complet à raison de 33h00 hebdomadaire.**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME

- a. **ZA « LES PERRIERES » à Dampierre : vente de la parcelle n° 7 à l'entreprise SUN AUTO 25 pour une surface de 3 438 M² à 15,00 € HT**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la vente de la parcelle n° 7 de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à l'entreprise SUN AUTO 25 pour une surface de 3 438 m² au prix de 15,00 € HT, soit un montant de 51 570,00 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à la majorité

b. Protocole de partenariat pour l'élaboration d'un contrat de canal du Doubs

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce sur le protocole de partenariat ;**
- **accepte les termes du ledit protocole ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce protocole de partenariat et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

5. BATIMENT – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

a. Etat d'avancement des différentes opérations

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Pour information du Conseil Communautaire.

b. Cessation de terrain par la commune dans le cas de réhabilitation du système d'assainissement (réseau + station)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Pour information du Conseil Communautaire.

c. Validation du scénario relatif à l'opération de raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la station d'épuration à Ranchot

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu ces éléments, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **retient le raccordement de FRAISANS-SALANS sur la station de Ranchot et l'extension de cette dernière avec des coûts de fonctionnement moindres sur cette station ainsi modernisée et améliorée plutôt que sur deux stations différentes ;**
- **valide le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 2 543 200 € HT et**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à cette opération ;**
- **décide la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre.**

Voté à l'unanimité

d. Réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Louvatange : demande de subvention à l'agence de l'eau pour l'étude diagnostique des réseaux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **sollicite les aides de l'Agence de l'Eau pour l'étude diagnostique des réseaux pour un montant total de 20 027,00 € HT décomposé comme suit :**
 - **forfait étude diagnostique : 12 527,00 € HT,**
 - **passage caméra avec curage préalable : 7 500,00 € HT (1 500 m * 5 €).**
- **sollicite une autorisation de débiter l'étude avant notification des aides ;**

autorise le 1^{er} Vice-président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent.

Voté à l'unanimité

- e. *Réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la com*
prévisionnel et autoriser le Président à faire les demandes de su
financeurs

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

- f. *Signature d'une convention relative au suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration à Ranchot – campagnes 2020-2021-2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce sur cette convention ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

6. CULTURE – ASSOCIATIONS

- a. *Convention de partenariat pour la mise à disposition dans le cadre du réseau de la médiathèque départementale du Jura d'ouvrages au format Daisy produits et diffusés par l'association Valentin Haüy à la bibliothèque*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce sur la convention de partenariat pour la mise à disposition dans le cadre du réseau de la médiathèque départementale du Jura d'ouvrages au format Daisy produits et diffusés par l'Association Valentin Haüy à la bibliothèque ;**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

- b. *Contrat bibliothèques publiques, réseaux de bibliothèques ou bibliothèques départementales de prêt avec la société DILICOM*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce sur le contrat bibliothèques publiques, réseaux de bibliothèques ou bibliothèques départementales de prêt avec la société DILICOM ;**
- **accepte les termes dudit contrat,**
- **accepte la prise en charge financière relative à ce contrat ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce contrat et tout acte afférent à ce dossier ;**

- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité


Séance levée à 21h07

M. Philippe SMAGGHE
Commune de SALANS



**Le Président,
Gérôme FASSET**



	Compte-rendu succinct	Envoyé en préfecture le 21/07/2020 Reçu en préfecture le 21/07/2020 Affiché le 21/07/2020
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	FASSENET ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE Le Secrétaire de Séance : M. Christian RICHARD
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 19 février 2020</i>	

Personnes excusées/absentes :

- COURTEFONTAINE : M. Jean-Noël ARNOULD
- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE, M. Jean-Luc HUDRY
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN
- MONTMIREY-LA-VILLE : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE
- MUTIGNEY : Mme Christine LECOMTE
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET ; M. Régis CHOPIN
- OUGNEY : M. Nicolas TONNELIER
- RANS : M. Stéphane MONTRELAY
- VITREUX : M. Alain GOMMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 19 février 2020 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 22h45.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **nomme Monsieur Christian RICHARD comme secrétaire de séance.**

Voté à l'unanimité

b. Etat des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- ### *c. Signature d'une convention de raccordement et d'une convention d'exploitation avec ENEDIS relatives aux panneaux photovoltaïques sur le Pôle Educatif à Gendrey*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur ces conventions ;**
- **accepte les termes des conventions ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ces deux conventions et tout autre document afférent à ce dossier ;**

- accepte la prise en charge financière de la première mise en service d'un montant de 161,44 € HT ainsi que tout autre dépense relative à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les dépenses nécessaires ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- d. Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le département du Jura : intérêt de participer à cette démarche et au COPIL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, souhaite participer à cette réflexion globale et intégrer le COPIL IRVE.

Voté à l'unanimité

2. RH

- a. Création d'un poste non-permanent en tant que chargé de communication

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet à raison de 28h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} mai 2020 jusqu'au 30 juin 2020 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

- a. Affectation des résultats anticipée 2019 – BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats anticipés de l'exercice 2019 au Budget Principal 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2019	6 392 616,39 €	6 818 497,67 €
Résultat 2019		425 881,28 €
Résultat antérieur reporté		277 089,32 €
Résultat Cumulé 2019		702 970,60 €

INVESTISSEMENT	PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Investissement 2019	3 076 801,89 €	3 647 165,89 €
Résultat 2019		570 364,00 €
Solde antérieur reporté	695 841,53 €	
Solde d'exécution 2019	-	125 477,53 €
RAR 2019	1 282 943,14 €	1 514 535,11 €
Solde d'exécution corrigé		106 114,44 €

FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
002		702 970,60 €
INVESTISSEMENT	PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
001	125 477,53 €	
1068		- €

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020



ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE

Voté à l'unanimité

b. Affectation des résultats anticipée 2019 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats anticipés de l'exercice 2019 au Budget Annexe « Assainissement » 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	ASSAINISSEMENT		INVESTISSEMENT	ASSAINISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2019	750 996,30 €	912 681,48 €	Investissement 2019	624 251,41 €	1 471 629,08 €
Résultat 2019		161 685,18 €	Résultat 2019		847 377,67 €
Résultat antérieur reporté		10 810,33 €	Solde antérieur reporté		7 984,67 €
Résultat Cumulé 2019		172 495,51 €	Solde d'exécution 2019		855 362,34 €
			RAR 2019	867 156,88 €	973 304,00 €
			Solde d'exécution corrigé		961 509,46 €

FONCTIONNEMENT	ASSAINISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
002		172 495,51 €
INVESTISSEMENT	ASSAINISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
001		855 362,34 €
1068		

Voté à l'unanimité

c. Affectation des résultats anticipée 2019 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGÈRES » 2020

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le 21/07/2020
 ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE



Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats anticipés de l'exercice 2019 au Budget Annexe « Ordures Ménagères » 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	OM	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2019	903 932,18 €	950 748,24 €
Résultat 2019	46 816,06 €	
Résultat antérieur reporté		74 574,43 €
Résultat Cumulé 2019	121 390,49 €	

FONCTIONNEMENT	OM	
	Dépenses	Recettes
002		121 390,49 €
INVESTISSEMENT	OM	
	Dépenses	Recettes
001		- €
1068		

Voté à l'unanimité

d. Affectation des résultats anticipée 2019 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE » 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'affecter les résultats de l'exercice 2019 au Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	ZAC	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2019	605 182,42 €	604 684,92 €
Résultat 2019	-	497,50 €
Résultat antérieur reporté		497,50 €
Résultat Cumulé 2019	- €	

INVESTISSEMENT	ZAC	
	Dépenses	Recettes
Investissement 2019	531 132,02 €	435 938,81 €
Résultat 2019	-	95 193,21 €
Solde antérieur reporté		164 061,19 €
Solde d'exécution 2019	68 867,98 €	
RAR 2019		
Solde d'exécution corrigé	68 867,98 €	

FONCTIONNEMENT	ZAC	
	Dépenses	Recettes
002		- €
INVESTISSEMENT	ZAC	
	Dépenses	Recettes
001		68 867,98 €
1068		

Voté à l'unanimité

e. *Modification de la délibération d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) : Pôle Educatif à Gendrey*

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
Reçu en préfecture le 21/07/2020
Affiché le 21/07/2020
ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE

AP 2018-01 /Opération budgétaire n°29				
Construction d'un pôle éducatif à Gendrey				
Dépenses				
Montant prev au 01/01/2020	Montant réalisé au 31/12/2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
4 579 000,00 €	1 757 000,00 €	1 600 000,00 €	900 000,00 €	322 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre du Pôle Educatif à Gendrey ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à la majorité

- f. *Modification de la délibération d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) : raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP a Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre du raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP a Ranchot, modification des postes de refoulement et agrandissement de la STEP à Ranchot ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- g. *Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (3 abstentions), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition suivants au titre de l'exercice 2020 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	Bases d'imposition 2019	Taux de référence 2019	Produits 2019	Proposition de variation	Taux de référence 2020	Produits 2020 attendus	variation 2020/2019
Taxe habitation	12 835 489	11,64%	1 453 868 €		9,89%	1 269 430 €	- 184 438 €
Foncier bâti	9 037 613	10,22%	923 644 €	5%	10,73%	969 736 €	46 092 €
Foncier non bâti	742 732	19,91%	147 878 €	5%	20,91%	155 305 €	7 427 €
Produit fiscal TH et Foncière			2 525 390 €			2 394 471 €	- 130 919 €

RESSOURCES FISCALES	Bases d'imposition 2019	Taux de référence 2019	Produits 2019	Proposition de variation	Taux de référence 2020	Produits 2020 attendus	variation 2020/2019
CFU	1 504 840	29,34%	441 520 €		29,34%	441 520 €	0 €
TOTAL COMPTE 73111						2 835 991 €	

Voté à l'unanimité

h. Attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-après ;**
- **autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 220 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

DETAILS SUBVENTIONS		2019 BP	2019 CA	2020 BP		
article 6574	SERVICE	MONTANT	MONTANT	MONTANT		
CROQUEURS DE POMMES	AMT	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
UNAF (Union Nationale de Apiculture Française)	AMT	4 800,00	4 800,00	4 800,00		
CPIE	AMT					
ACB CHAMPIONNAT FC CYCLISTE	COM					
JURA NORD FOOT	COM	6 000,00	6 000,00	4 000,00	- 2 000,00 €	
BATTERIE FANFARE	CULT	7 000,00	7 000,00	7 500,00	500,00 €	
CRIC	CULT			1 000,00		+ exceptionnel
EMAIN	CULT	60 000,00	60 000,00	75 000,00	15 000,00 €	
LA CAROTTE	CULT	11 000,00	11 000,00	13 000,00	2 000,00 €	
LES FORGES	CULT	15 000,00	15 000,00	16 000,00	1 000,00 €	
LYCEE AGRICOLE	CULT	0,00	0,00	0,00	- €	
VIREES DE LA GROSEILLE	CULT	200,00	200,00	0,00		
INITIATIVE DOLE TERRITOIRE	ECO	2 000,00	2 000,00	2 000,00	- €	
MISSION LOCALE	ECO	16 040,00	16 509,00	16 600,00	560,00 €	
SERPOLET	ECO	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00 €	
COLL FSE FRAISANS	EJE	6 020,00	6 020,00	6 330,00	310,00 €	15 € par élèves (422)
COLL ASSOCIATION SPORTIVE PESMES	EJE	1 500,00	1 500,00	2 100,00	600,00 €	15 € par élèves (140)
RAM mutualité française	EJE	35 864,00	35 864,00	37 166,00	1 302,00 €	
PROXI MIAM	EJE		1 500,00	2 900,00		
COOPERATIVES / USEP SCOLAIRES	SCO	19 740,00	20 027,00	19 500,00	- 240,00 €	1290 élèves à 15 € + 150 € suppl CLIS
Mme GAIFFE annulation dette exceptionnelle	EJE		477,76			
Total Article 6574		186 664,00	189 397,76	211 396,00	24 732,00 €	
article 674 : Subventions Exceptionnelles :						
CPIE HJ DE FERME EN FERME	AMT			1 000,00	1 000,00 €	
AFPCO Orthophoniste de Franche Comté	CULT	290,00	290,00		- 290,00 €	
ASSOC CULTURELLE FRANCOALLEMANDE TANDEM	CULT				- €	
BATTERIE FANFARE	CULT				- €	
BRINGUE ZINGUE PRODUCTIONS	CULT	0,00	0,00		- €	
CRIC	CULT			700,00	700,00 €	
ECHO DE LA SERRE	CULT	500,00	500,00	300,00	- 200,00 €	
LA CAROTTE	CULT	0,00	0,00		- €	
LES FORGES	CULT	0,00	0,00		- €	
ASS SPORTIVE TOUT TERRAIN LA BRUYERE	GEN			200,00	200,00 €	
ASSOC GOURMANDE CHAT PERCHE	GEN	500,00	500,00	500,00	- €	
BODEGAZIK	GEN		600,00		- €	
COLLEGE GUSTAVE EIFFEL (projet ANCIENS COMBATT)	GEN	0,00	0,00		- €	
COMICE AGRICOLE	GEN		300,00		- €	
COMITE DES FETES de La Bretenièrre	GEN				- €	
COMITE DES FETES RANS	GEN	0,00	0,00		- €	
FNATH Section Orchamps	GEN	200,00	200,00		- 200,00 €	
FOYER RURAL de La Barre	GEN	0,00	0,00		- €	
JANIME 39	GEN				- €	
JEUNES SAPEURS POMPIERS (THERVAY)	GEN				- €	
LE CHEVAL COMTOIS	GEN		300,00		- €	
LE SERPOLET	GEN		300,00		- €	
MX 485 SCHMITT ALEXIS	GEN				- €	
ECOLE PRIMAIRE FRAISANS PROJET THEATRE	SCO	0,00	0,00		- €	
VILLAGES DE LA FORET DE CHAUX	TOU	0,00	0,00		- €	
Autres	GEN	2 000,00		3 000,00	1 000,00 €	
Total Article 674		3 490,00	2 990,00	5 700,00	2 210,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS		190 154,00 €	192 387,76 €	217 096,00 €	26 942,00 €	
article 65738						
CHAMBRE DES METIERS ET DE L ARTISANAT	ECO	- €	- €	- €	- €	
TERRE DE LOUIS PASTEUR (ATELIER PASTEUR)	SCO	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €	- €	
TOTAL 65738		3 700,00	3 700,00	3 700,00	- €	
article 657358						
LA NOUNOURSERIE	EJE	38 300,00 €	40 592,61 €	29 250,00 €	- 9 050,00 €	+(18 enfants en 2019 et 12 enfants en 2020)
TOTAL 657358		38 300,00	40 592,61	29 250,00	- 9 050,00 €	
Total subventions Fonctionnement		232 154,00 €	236 680,37 €	250 046,00 €	17 892,00 €	

Voté à l'unanimité

i. Budget primitif 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme ci-après.

A BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEFENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2020	Désignation	BP 2020
011 - Charges à caractère général		1 709 735,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	702 970,60 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		3 972 270,00 €	013 - Atténuations de charges	110 000,00 €
014 - Atténuations de produits		242 869,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 692,40 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		5 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 085 450,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		679 524,97 €	73 - Impôts et taxes	3 926 429,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		164 205,16 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 484 882,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		673 887,87 €	75 - Autres produits de gestion courante	34 700,00 €
66 - Charges financières		83 932,00 €	77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles		9 700,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
TOTAL		7 541 124,00 €	TOTAL	7 541 124,00 €

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020



ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE

j. Budget Annexe « ASSAINISSEMENT » 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2020 comme ci-après.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020

ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE



A BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2020	Désignation	BP 2020
	011 - Charges à caractère général	389 600,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	172 495,51 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	94 830,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €
	014 - Atténuations de produits	36 000,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 182,00 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 176,51 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	616 100,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	74 - Subventions d'exploitation	0,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 767,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	10 510,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
	66 - Charges financières	70 394,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	12 500,00 €		
	TOTAL	849 777,51 €	TOTAL	849 777,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2020	Désignation	BP 2020
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 935,46 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	855 362,34 €
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	61 182,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	024 - Produits de cessions	6,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
	13 - Subventions d'investissement	179 749,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	298 500,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	9 600,00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	85 400,00 €		
	23 - Immobilisations en cours	200 000,00 €		
	26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €		
	Opérations :			
	op11 Extension Step Dump Ranchot	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	851 890,00 €
	op12 Raccordement Fraisans Step Dump Ranchot	750 000,00 €	Dont :	
	op13 Extension Step Gendrev	100 000,00 €	op11 Extension Step Dump Ranchot	0,00 €
	op14 Extension Step Orchamps	0,00 €	op12 Raccordement Fraisans Step Dump Ranchot	0,00 €
	op15 Réseaux ass Ougnev	425 000,00 €	op13 Extension Step Gendrev	0,00 €
	op16 Système ass Vitreux	460 000,00 €	op14 Extension Step Orchamps	0,00 €
	op17 Système ass Louvatainge		op15 Réseaux ass Ougnev	0,00 €
			op16 Système ass Vitreux	0,00 €
			op17 Système ass Louvatainge	0,00 €
	TOTAL	2 344 266,46 €	TOTAL	2 238 119,34 €

TOTAL BP 2020 (+RAR 19)

3 211 423,34 €

TOTAL BP 2020 (+RAR 19)

3 211 423,3

Envoyé en préfecture le 21/07/2020
 Reçu en préfecture le 21/07/2020
 Affiché le 21/07/2020
 ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE



k. Budget Annexe « ORDURES MENAGERES » 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ORDURES MENAGERES » de l'exercice 2020 comme ci-après.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020



ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE



BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2020	Désignation	BP 2020
011 - Charges à caractère général		871 500,00 €	70 - Ventes prestat. de services, marchandises	940 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		34 200,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante		10 000,00 €		
66 - Charges financières		0,00 €		
67 - Charges exceptionnelles		20 000,00 €		121 390,49 €
TOTAL		935 700,00 €	TOTAL	1 061 390,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2020	Désignation	BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles		0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles		0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
			10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
			13 - Subventions d'investissement	0,00 €
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

TOTAL BP 2020 (+RAK.19)

0,00 €

TOTAL BP 2020 (+RAR.19)

0,00 €

Vote à l'unanimité

I. Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation de la République ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE » de l'exercice 2020 comme ci-après.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020



ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE

A BUDGET ZAC LES VERGÈRES A DAMIÈRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

ENLÈVEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	EP 2020	Désignation	EP 2020
011 - Charges financières		35 000,00 €	70 - Ventes produits de services, marchandises	466 925,00 €
66 - Charges financières		2 700,00 €	77 - Produits exceptionnels	102 807,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		998 057,02 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	466 925,00 €
043 - Opérations d'ordre interne sur section fonctionnellement		2 700,00 €	043 - Opérations d'ordre interne sur section fonctionnellement	2 700,00 €
000 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		0,00 €	000 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €
TOTAL		1 039 357,02 €	TOTAL	1 039 357,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	EP 2020	Désignation	EP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées		600 000,00 €	000 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 867,58 €
20 - Immobilisations incorporelles				
21 - Immobilisations corporelles				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		466 925,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	998 057,02 €
TOTAL		1 066 925,00 €	TOTAL	1 066 925,00 €

TOTAL EP 2020 (+RAR 19)

1 066 925,00 €

TOTAL EP 2020 (+RAR 19)

1 066 925,00 €

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020

ID : 039-243900560-20200716-DCC2020_07_038-DE



Voté à l'unanimité

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2020 comme ci-après.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		RECETTES	
	DÉSIGNATION	BP 2020		DÉSIGNATION	BP 2020
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	1 000,00 €	70 - Ventes prestas ^o de services, marchandises		17 000,00 €
	66 - Charges financières		74 - Subventions d'exploitation		5 200,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	21 200,00 €			
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section				
	043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement				
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement		
	TOTAL	22 200,00 €	TOTAL		22 200,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DÉSIGNATION	BP 2020	RAR 2019	DÉSIGNATION	BP 2020
INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles		0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	21 200,00 €
	23 - Immobilisations en cours	1 200,00 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	
	27 - Autres immobilisations financières			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			13 - Subventions d'investissement	80 000,00 €
	TOTAL	101 200,00 €	0,00 €	TOTAL	101 200,00 €
TOTAL BP 2020 (+RAR 19)		101 200,00 €	TOTAL BP 2020 (+RAR 19)		101 200,00 €

Voté à l'unanimité

n. *Signature de l'avenant à la convention d'objectifs avec l'Ecole de Musique et de Danse à Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur cet avenant n° 1 ;**
- **accepte les termes dudit avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le versement de la subvention ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 22h50

M. Christian RICHARD
Commune de ORCHAMPS

Le Président,
Gérôme FASSETNET

